

Groupe de travail « Ressources Humaines »

Relevé de conclusions du 20 octobre 2016

Présents : Anne-Marie Tieges, Hamida Ferrat, Gauthier Deneuve, Frédéric Bergot, Martine Aujoulat, Myriam Christien, Caroline Sananès.

Excusés : Denis Arnold, Sophie Allard, Anne Linarès.

Rédacteur : Caroline Sananès.

Ordre du jour :

- Point d'actualité
- Rédaction et validation par le GT RH d'une note synthétique sur les principes structurants.
- Avis sur la création des CT et CHSCT spéciaux.

La réunion du groupe pilote RH se tiendra le vendredi 28 octobre prochain. Elle donnera lieu à une restitution de la grille de répartition et de la note synthétique sur les principes structurants de la fonction RH. La réunion des groupes miroirs composés des structures clientes est également prévue à la mi-novembre. Elle consistera en une discussion des propositions faites par le GT RH. Plusieurs conférences ont, par ailleurs, eu lieu sur différents sites de l'Université Paris-Sorbonne. Elles visent à expliciter le processus de création de la Nouvelle Université à la communauté universitaire. Des conférences similaires devraient être organisées par l'UPMC.

Les choix de répartition proposés par le GT RH, lors de sa précédente réunion, (Cf. relevé de conclusions de la réunion du 6 octobre 2016) ont été arrêtés pour être transmis au groupe pilote RH. Cette répartition s'inscrit dans le respect des principes organisationnels de la Nouvelle Université tels que définis dans la résolution des CA du 11 avril 2016. Elle accorde une large autonomie décisionnelle aux futures facultés dans l'exercice de la politique RH telle que définie par l'université. Les services inter-facultaires sont assimilés à des services centraux rattachés à l'université et traitent des questions opérationnelles. Une attention particulière devra être portée : (1) à la valorisation et à la promotion du dialogue social que sous-tend la création réfléchie d'instances consultatives ; (2) à la convergence éventuelle des outils de gestion RH de même qu'à l'harmonisation et à la modernisation de certains process ; (3) enfin, à l'intégration des missions de prévention des risques professionnels et de l'organisation du travail.

Cette répartition répond à la volonté de faire converger les spécificités de la GRH (Gestion des Ressources Humaines) des deux universités (Paris-Sorbonne et UPMC) et repose sur une vision partagée de la fonction RH.

Une première version de la note synthétique sur les principes structurants de la fonction RH a été proposée par le GT. Elle rappelle notamment les interrogations du GT RH sur la création d'un CT (Comité Technique) et CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) centraux et/ou spéciaux (Cf. relevé de conclusions de la réunion du 6 octobre 2016).

La création de CT et CHSCT spéciaux est privilégiée car elle répond au besoin de proximité dans le traitement des problèmes de santé, de sécurité et de conditions de travail. Elle devrait *in fine* se traduire par une meilleure opérationnalité. Elle présuppose, néanmoins, une définition précise des prérogatives de chacune des instances. Une réflexion sur l'articulation entre le CT

d'établissement et les CT spéciaux devra, par ailleurs, être menée. Le GT s'est, à ce titre, interrogé sur les instances de consultation mises en place au cours des processus de fusions universitaires existants. Une demande de benchmark sur cette question pourrait être faite aux consultants.

Le positionnement et l'autonomie futurs de l'ESPE de l'académie de Paris et des écoles internes sont également questionnés. Ces interrogations seront réétudiées lors de la réunion du GP RH.

Une prochaine réunion du GT RH est, d'ores et déjà, fixée pour le 1^{er} décembre 2016.

Point d'approfondissement

- Faut-il créer des CT et CHSCT spéciaux pour répondre à un besoin de proximité et améliorer l'efficacité du dialogue social ?